

Rapport
**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

2023

Sommaire

05 Historique 20 ans de démarches

Démarches environnementales	5
Opportunités de développement	6
Axes environnementaux	7

08 Axes environnementaux

Feuille de route	8
Axe n°1 - La lutte contre le changement climatique	10
A/ Via le Plan de Sobriété Energétique (PSE)	10
B/ Via les efforts pour tendre vers la multiplication des déplacements décarbonés	12
C/ Via diverses actions déployées par les services en fonction de leur public et de leurs activités spécifiques	13
Axe n° 2 - L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels	14
Axe n°3 - La préservation de la ressource eau	15
Axe n°4 - La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques	16
Axe n°5 - La lutte contre les pollutions	18
Axe n°6 - La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	19

Historique de 20 ans

de démarches



Démarches environnementales

Depuis plus de **20 ans**, la question des conséquences environnementales des actions municipales est prise en compte dans le cadre de la stratégie d'aménagement du territoire et dans les opérations du secteur des bâtiments publics.

En premier lieu, la politique d'aménagement menée à Bois-Colombes depuis toutes ces années démontre en effet de l'attention portée à la limitation des déplacements carbonés avec pour objectif d'être **la ville des courtes distances**.

Les **3 quartiers** bois-colombiens ont été aménagés de façon similaire afin de proposer aux habitants **des services de proximité pour leur quotidien** : un vaste espace vert, des équipements publics tels que les mairies de quartier, les écoles et les agences postales entre autres, ainsi que des commerces.

Cette politique permet aux habitants de trouver une réponse à la majorité de leurs besoins en grande proximité de leur lieu de résidence, et donc de ne pas être obligés d'avoir recours à leur voiture. Ensuite, pour la partie bâtiments publics, c'est depuis **2003** que le chauffage n'est plus redémarré en fonction d'une date arbitraire mais bien des conditions climatiques pour favoriser les économies d'énergie sans empiéter sur le confort des usagers.

C'est également à partir de **2003** que la mairie a cessé d'installer des climatisations, que cela soit dans les bâtiments neufs ou bien rénovés (à l'exception des obligations réglementaires : une pièce dédiée par crèche et dans les locaux VDI).

En **2011**, la Ville va plus loin dans ses efforts en incluant des clauses d'intéressement à ses marchés de prestation d'ex-

ploitation des chaufferies pour optimiser les consommations énergétiques.

Comme première reconnaissance des efforts réalisés, la ville obtient entre **2012** et **2021** la **certification HQE** (Haute Qualité Environnementale) pour plusieurs de ses réalisations comme la ZAC PLM (premier projet français avec la double certification HQE et Écoquartier) et les réhabilitations et constructions neuves (crèches, gymnase Smirlian, écoles, etc.).

Pendant ce temps, la période **2016-2019** voit la mise en place de la géothermie pour plusieurs bâtiments communaux (école Pierre-Joigneaux, gymnase Smirlian, école Saint-Exupéry, crèche À-tire-d'Aile).

Côté éclairage public, c'est en **2016**, après l'optimisation des performances de la technologie LED la rendant ainsi intéressante à déployer sur le réseau, que la Ville a entamé le remplacement de ses luminaires à incandescence. En **2023**, 35% des points d'éclairage public sont à LED.

Enfin, afin de planifier l'atteinte des exigences du Décret Tertiaire en matière de réduction des consommations énergétiques, une étude a été commandée par la ville et livrée en **2022**. Elle a permis le ciblage des bâtiments les plus économes et donc ceux à prioriser pour les opérations de réhabilitation à venir.



PARC
DES BRUYÈRES



PARC
FRANCKLIN-ROOSEVELT



PARC
POMPIDOU

Opportunités de développement

2022 Création d'une structure stratégique

Après 20 années d'efforts réalisés en fonction des opportunités de développement, la crise énergétique de 2022 a donné un coup d'accélérateur à la question des consommations énergétiques et plus globalement de la transition écologique en France.

Ainsi, en réponse à l'urgence, la ville de Bois-Colombes a adopté son **Plan de Sobriété Énergétique (PSE)** en octobre 2022. Celui-ci ayant donné de bons résultats après un an de mise en œuvre, les élus ont confirmé en 2023 lors du premier comité de pilotage du PSE leur souhait de le poursuivre, et d'aller au-delà en l'intégrant dans un **pilotage global de la transition écologique** à l'échelle communale.

En plus d'avoir été le théâtre du lancement du PSE, 2023 a été l'année de la reconnaissance des efforts engagés par la ville : contractualisation avec la région Île-de-France en tant que **lauréate de l'appel à projet 100 Quartiers Innovants et Écologiques** pour l'aménagement du quartier des Chambards, obtention de la **4^e Fleur** et attribution par l'État d'une aide **Fonds Vert** pour le renouvellement de l'éclairage public en LED (unique collectivité des Hauts-de-Seine lauréate en avril 2023).

Ce premier rapport annuel présente donc les **axes stratégiques retenus** et leur état des lieux 2023 pour réussir la transition écologique de la ville de Bois-Colombes.

2023 Organisation d'une démarche de transition écologique stratégique de l'action communale

Si l'Europe et l'État font régulièrement évoluer le cadre réglementaire de la transition écologique (TE), les collectivités territoriales disposent de marges de manœuvre qui vont au-delà des obligations auxquelles elles doivent répondre.

La ville de Bois-Colombes l'a bien intégré et a ainsi multiplié les initiatives en 2023 pour inclure la TE dans son pilotage stratégique.

En fin d'année, un travail a notamment été initié pour produire le premier budget vert de la ville avec pour objectif d'être présenté lors du Conseil municipal sur le budget. Cet outil, s'il n'a pas vocation à être utilisé sur une fonction de reporting et de comparaison avec les autres territoires, est précieux pour que la Collectivité s'inscrive dans une démarche d'amélioration constante au regard de son impact environnemental.

Le travail avec Boucle Nord de Seine (BNS) a permis à la Ville de se positionner sur le programme de **labellisation TETE** (Territoire Engagé pour la Transition Écologique) de l'ADEME et d'entamer des démarches pour aboutir à une concrétisation en 2024.

Le **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial) de BNS est également un support au déploiement d'actions pilotées par l'EPT et œuvrant dans le sens de la TE sur le territoire.

Au niveau purement communal, la rédaction de ce **premier**

rapport de TE illustre le souhait de faire le point sur ce qui est déjà mis en œuvre et sur les perspectives de développement et d'amélioration.

Ce rapport servira de support au **comité de pilotage de la TE** annuel interne.

Pour compléter ce pilotage, la collectivité souhaiterait organiser également annuellement une rencontre des partenaires pour faire état de ses réalisations sur le sujet auprès des financeurs et parties prenantes.

La Collectivité se dote donc progressivement d'outils de pilotage global, afin de pouvoir soutenir les actions et les projets favorables à l'environnement mis en œuvre par ses services.



Axes environnementaux

L'ensemble des services de la Ville, et plus précisément chaque agent, a une part de responsabilité dans la démarche de TE. Les projets et actions participant aux efforts de transition écologique en 2023 ont été recensés et ventilés selon les 6 axes environnementaux du budget vert, à savoir :

La lutte contre le changement climatique

1

2

L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels climatiques

La préservation de la ressource en eau

3

4

La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques climatiques

La lutte contre les pollutions

5

6

La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Les compétences communales, ainsi que le contexte local avec ses besoins et ses moyens propres, entraînent une disparité dans le nombre de projets que la Ville peut déployer au sein de chacun des axes ci-dessus. Le lecteur constatera que des axes sont plus fournis que d'autres.

L'objectif du rapport de TE est bien de faire, d'une part, le point sur ce qui est déjà fait et en conclure ce qui peut être approfondi, et, d'autre part, ce qui est encore à initier.

Feuille c



le route



Axe n°1

La lutte contre le changement climatique

Les actions de cet axe correspondent aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes.

La Ville, en tant qu'exploitante et bâtisseuse de services et d'équipements publics, et en tant qu'employeur de personnel

utilisateur desdits équipements, dispose d'une force de frappe colossale pour rationaliser la consommation énergétique sur son territoire.

Une myriade de moyens d'action s'offre à elle, en atteste la diversité des projets menés :

A/ Via le Plan de Sobriété Énergétique (PSE)

Le PSE, initié en 2022 et pleinement opérationnel en 2023, regroupe les principaux leviers à disposition de la Ville pour réduire au maximum les consommations d'énergie.

Les 12 premiers mois d'application du PSE ont permis de générer des économies à hauteur de 228 000 € de dépenses de gaz, et 144 000 € de dépenses d'électricité.

Il est organisé en 5 axes :

- 1/ Ajustement de la période de chauffe et des températures de chauffage
- 2/ Réduction de la consommation énergétique des bâtiments
- 3/ Adaptation des amplitudes d'éclairage
- 4/ Bonnes pratiques et éco-gestes
- 5/ Sobriété par et pour tous



1

Le chauffage : en s'adaptant à la destination et à l'usage de chaque bâtiment, en réduisant les températures de consigne et de réduit, et en installant des sondes thermiques précises, les services ont pu retarder au maximum le démarrage de la période de chauffe et l'arrêter le plus tôt possible, sans nuire au confort des usagers.

2

Sur la performance thermique des bâtiments, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été validé par les élus pour rénover les équipements les plus énergivores, sur la base de l'étude réalisée en 2022.

Ce sont ainsi trois bâtiments qui sont ciblés comme prioritaires car avec un fort potentiel d'impact sur les consommations : l'Hôtel de Ville, le groupe scolaire (GS) Paul-Bert, et le GS Jules-Ferry.

La restructuration du groupe Paul-Bert est une opération de grande ampleur de démolition d'une partie et de rénovation lourde d'une autre. Le projet prévoit la création sur l'emprise d'un centre administratif pour permettre le regroupement d'activités municipales, pour le moment, éparpillées.

3

Sur la question de l'éclairage public, le PSE a permis l'extinction des parcs la nuit (du crépuscule à l'aube), et la modulation de la puissance de l'éclairage lorsque les installations le permettent.

De plus, une étude a été commandée et réalisée en 2023 pour établir un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL).

Celle-ci a permis d'obtenir une cartographie affinée des points lumineux présents sur la ville, de leur état de vétusté, et des besoins en termes de luminosité et de température/couleur de lumière en fonction des heures et des types de voies. C'est pour ce projet que la ville a obtenu le financement Fonds Vert de 775 000 euros.

4

Les usages quotidiens des équipements municipaux engendrent également des déperditions d'énergie importantes qu'il est facile de corriger. Une trentaine de référents sobriété ont été identifiés au sein de la collectivité et ont été sensibilisés sur les bonnes pratiques.

Ils ont été réunis pour pouvoir initier et alimenter un dialogue avec les équipes en charge de la maintenance des bâtiments pour faire remonter les situations problématiques et leur apporter les solutions adéquates.

Des supports de communication interne sur les bonnes pratiques ont également été créés et apposés au sein des bâtiments municipaux.

5

La sobriété par et pour tous renvoie à la mission de sensibilisation aux économies d'énergie des services auprès de la population. L'année 2023 a permis de suivre et d'initier des projets relatifs à la sobriété énergétique : la sensibilisation auprès du public viendra dans un second temps.



B/ Via les efforts pour tendre vers la multiplication des déplacements décarbonés



Les services tendent à privilégier l'investissement dans du matériel de déplacement décarboné :

- Le service développement économique a procédé à la commande de 2 vélos pour son activité
- La flotte automobile municipale est progressivement remplacée par des **véhicules électriques** : à fin 2023, la moitié de la flotte est composée de véhicules propres
- La police municipale en fait de même avec sa propre flotte : 2 voitures et 3 scooters électriques, 3 vélos électriques, 4 vélos (il reste 8 véhicules thermiques : 4 voitures, 3 motos et 1 scooter)

Les déplacements à pied et à vélo sont favorisés grâce à une pluralité d'actions :

- Un **plan vélo** a été construit avec 2 itinéraires (de 3,5 et 4 km de distance) et est en cours de développement pour permettre des parcours sécurisés;
- Des stationnements vélos (type arceaux) sont déployés au fur et à mesure sur la ville. Le territoire en compte presque 700;
- La délivrance de permis piétons et de permis vélos dans les écoles primaires (en partenariat avec la Police municipale). En 2023, ce sont 16 classes de CE1 (soit 316 élèves) et 15 classes de CM2 (soit 320 élèves) qui en ont bénéficié;

- Le gravage de vélos par la PM lors de la manifestation Troc et jardins et au forum des associations;
- La Ville choisit de ne pas proposer de tarif réduit de stationnement pour les événements culturels afin de ne pas promouvoir ce mode de déplacement;
- Un partenariat avec la ville d'Asnières-sur-Seine a été établi pour la mutualisation des tarifs abonnés aux animations culturelles, permettant ainsi de multiplier l'offre culturelle locale, et donc de **promouvoir des courtes distances réalisables à vélo ou à pied**.

Le soutien aux transports en commun :

- Les déplacements des mercredis et des vacances scolaires sont réalisés en **transport en commun** dès que cela est possible;
- Le projet en cours de préparation du **Grand Paris Express** permettra également de limiter l'usage de la voiture sur le territoire communal;
- Enfin, la programmation culturelle est travaillée au maximum en lien avec les villes environnantes pour mobiliser les artistes sur une même période dans un périmètre restreint. Cela permet à ces derniers de **limiter leurs déplacements et donc leur empreinte carbone**.



C/ Via diverses actions déployées par les services en fonction de leur public et de leurs activités spécifiques



La médiathèque participe à la commission développement durable des bibliothèques du 92 : c'est un lieu d'échanges sur les bonnes pratiques en termes de développement durable et de protection de l'environnement, à la fois sur l'organisation des médiathèques mais également autour des propositions pour le public. Ainsi, la médiathèque organise et anime des actions de sensibilisation au développement durable et au dérèglement climatique pour les habitants.

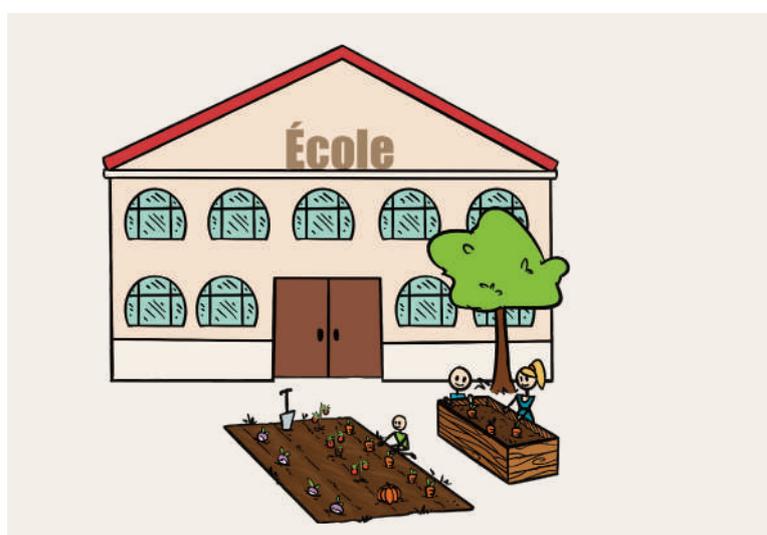


Le service enseignement accompagne les écoles dans une démarche de certification «Établissement en Démarche de Développement Durable (E3D)».

Le service enfance bénéficie de temps de sensibilisation animés par le prestataire IDEX (missionné par la ville pour le chauffage) et dont la thématique change tous les ans mais touche nécessairement à un sujet environnemental. Durant l'année scolaire 2022/23, IDEX est intervenu auprès des 7 sites d'accueil de loisirs élémentaires de la ville autour du thème de la biodiversité. 240 enfants ont pu bénéficier de ces ateliers.

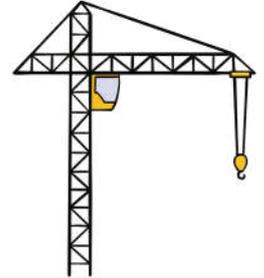
Le service jeunesse sensibilise les jeunes aux déplacements verts : en particulier, une sortie vélo a été organisée pendant l'été 2023 dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye avec du matériel de réemploi loué.

La direction de la relation aux usagers qui était très consommatrice de papier, pour les procédures d'inscriptions notamment, dématérialise progressivement ses démarches pour pouvoir réduire les impressions.



Axe n°2

L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels



Cet axe a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux évènements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.

Ce sont principalement les directions de l'aménagement urbain et de la construction qui sont à l'œuvre sur ce thème.

La direction de la construction prévoit dans son **programme d'entretien des bâtiments communaux** des opérations permettant aux agents et usagers de mieux supporter les phénomènes météorologiques extrêmes. Les canicules sont devenues quasi annuelles, le service pose ainsi des rideaux et films pare-soleil sur les fenêtres des équipements publics.



Au sein de la direction de l'aménagement urbain, deux actions sont à noter pour l'année 2023.

Un guichet avec le partenaire Soliha a été mis en place dès 2021 pour proposer un **accompagnement gratuit des projets de rénovation énergétique ou d'adaptation de l'habitat**. Les administrés sont aidés dans la définition des travaux performants et dans la mobilisation des aides publiques disponibles. Cette mesure permet



d'améliorer les conditions de vie des habitants, les sécuriser face aux températures extrêmes, tout en faisant diminuer la contrainte économique des factures énergétiques.

En 2023, 29 ménages ont bénéficié de cet accompagnement.

Le PLU permet également la lutte contre les épisodes de sécheresse en favorisant le maintien de zones perméables aux eaux pluviales.

La captation des eaux de pluie est en effet un axe majeur pour limiter les risques d'inondations.

L'article 13 relatif aux espaces libres et plantations, dans une zone au tissu urbain essentiellement pavillonnaire, a été modifié en imposant à tout projet d'agrandissement (extension d'un pavillon par exemple) qu'une partie de sa parcelle soit maintenue en « pleine terre » (soit 30% de la surface de la parcelle). Ceci signifie que rien ne peut être construit sur cette zone tant en surface qu'en sous-sol, et que le traitement de cette zone doit permettre l'infiltration des eaux de pluie de manière directe. De plus, les espaces libres de la parcelle doivent également privilégier un traitement **perméable** des voiries et dessertes internes (sablage, dallage, pavage...).

Axe n°3

La préservation de la ressource en eau



L'axe « Gestion des ressources en eau » fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.

Afin de limiter les gaspillages par les agents et les usagers, plusieurs mesures sont déployées :

- Les agents sont sensibilisés dans le cadre des référents sobriété évoqués dans l'axe 1
- Des mousseurs sont installés sur les robinets dans les équipements publics dès que cela est techniquement possible
- Un **plan de communication interne** (dans la lettre interne à destination des agents) et externe (dans le magazine de ville, à destination des habitants) est mené pour informer sur les économies d'eau.

Les équipes des espaces verts sont dans une démarche de perpétuelle optimisation de leurs pratiques pour rationaliser la consommation d'eau :

- Le passage progressif d'un arrosage manuel vers un arrosage automatique et programmable. Cela permet d'adapter les heures et le volume d'arrosage aux besoins propres de la plante.
- Un récupérateur d'eau mural est installé au Centre Technique Municipal
- Des compteurs de débit sont installés sur 5 cuves des camions pour suivre la consommation de l'arrosage



manuel

- Les bassins et les fontaines fonctionnent en circuit fermé
- Les vidanges des bassins sont réduites au maximum
- Les eaux de toiture sont récupérées dans le parc des Bruyères et le parc Pompidou et déversées dans les bassins, permettant la régulation du débit rejeté à l'assainissement
- Le choix des plantes se porte sur des espèces peu consommatrices d'eau
- Des couvre-sols sont installés pour éviter l'évapotranspiration
- Les jardiniers pratiquent la gestion différenciée des végétaux pour économiser l'eau et limiter les déchets verts
- Les cours d'école sont en cours de désimperméabilisation :

le premier site à en avoir bénéficié est le groupe scolaire Jules-Ferry.

Le lavage des rues, consommateur d'eau, n'est réalisé qu'une semaine sur deux, et il est même supprimé pendant le mois d'août en cas de sécheresse.



Axe n°4

La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets

L'axe « Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques » caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).

La prévention des risques technologiques est limitée sur un territoire communal, d'autant plus qu'il ne présente pas de sites industriels sensibles ou d'ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) d'après le site internet « géorisques » consulté en juin 2024.

En revanche, les champs d'action dans les domaines de l'économie circulaire et de la bonne gestion des déchets sont vastes et déjà bien investis par les services.

Une des grandes forces de frappe des collectivités pour soutenir les mesures d'économie circulaire se base sur la **commande publique**.

La ville se saisit de cet outil en intégrant dans ses marchés publics des clauses environnementales :

- Les chantiers de rénovation comprennent des clauses de réemploi des matériaux, comme par exemple sur l'opération à venir pour le groupe scolaire Paul-Bert :
- Les marchés de fourniture de mobilier de bureau et de papier contiennent des clauses requérant de privilégier le papier et le mobilier recyclé
- Depuis la loi industrie verte du 23 octobre 2023, deux nouveaux motifs d'exclusion des candidats ont été mis en place : le défaut de production du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et le défaut de publicité d'informations en matière de durabilité des produits.
- Le marché de la restauration scolaire a été retravaillé pour répondre aux attentes de la loi Egalim : 20% de produits issus de l'agriculture biologique, labels et appellations, pêche durable, etc.
- Les marchés de fourniture de jeux et jouets de l'enfance et de la petite enfance comportent des clauses rendant contractuel l'achat de fournitures « quasi neuves » : 5% du total doit

être issu du réemploi ou de la réutilisation. Les jeux en bois et recyclables sont aussi privilégiés.

- Les marchés d'achat de fournitures informatiques prennent en compte l'indice de réparabilité du matériel.
- Les food trucks accueillis sur la ville sont sélectionnés sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt dont l'un des critères est la démarche écoresponsable de l'activité
- Le marché public de dotation vestimentaire géré par la DRH prévoit la possibilité de recyclage des EPI détériorés, par le prestataire.
- La médiathèque privilégie dès que c'est possible l'achat en local dans les librairies pour limiter les transports et ainsi les émissions de carbone
- Le service des moyens généraux a retenu un fournisseur de mobilier impliqué dans une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises)

L'un des grands principes de l'économie circulaire est le passage à une économie de la fonctionnalité : l'effet concret est de prioriser la **mutualisation** pour ainsi limiter les achats et **optimiser l'usage** des biens.

Plusieurs équipes ont déjà entamé un changement de fonctionnement dans cette direction :

- Les différents lieux culturels mutualisent le matériel d'exposition (entre le château des Tourelles et le service des archives par exemple)
- Les crèches transfèrent des jouets dont elles ne se servent pas vers les écoles maternelles.
- Le mobilier de bureau de la ville est mis en stock pour être réattribué et réutilisé dans d'autres services en fonction des besoins. Il en va de même pour les fournitures de bureau.
- Les rouleaux de papier anciens et inutilisables sur machine sont distribués aux crèches pour les enfants.
- Le service des sports a entamé un travail de transition écologique en réduisant le recours à l'achat de matériel neuf et en cherchant à réparer et à mutualiser les outils. Ainsi, le matériel est réparé plutôt que remplacé quand cela est possible, et les besoins ponctuels en équipement spécifique sont comblés en faisant appel aux autres services pour du prêt de machines.

s et la prévention des risques technologiques



Les services de la ville peuvent aussi participer à la réduction de production de déchets via les projets qu'ils déploient :

- La direction de l'action sociale distribue des culottes menstruelles plutôt que des protections jetables dans ses colis d'urgence
- Elle organise également la redistribution des plateaux repas non remis aux personnes âgées (pour cause d'absence ou autre) à d'autres familles en difficultés pour éviter le gaspillage alimentaire
- Les équipes du théâtre réparent tant que cela est possible le matériel pour limiter le rachat
- Les crèches redistribuent les denrées en dates courtes qu'elles n'ont pas le droit de garder à la PMI (protection maternelle et infantile) pour redistribution aux familles en difficultés.
- La reprographie réutilise les papiers usagés pour fabriquer des bloc-notes à destination des services.
- La DSI récupère les pièces détachées pour réparer et réattribuer du matériel en état de fonctionnement.
- Le service développement économique collabore avec une entreprise locale sur une action de recyclage pour initier une action de collecte chez les commerçants.

Sensibilisation du public :

- Le service développement économique et emploi sensibilise les entreprises à la question environnementale via la fête de la nature
- Il sensibilise également les commerçants (sédentaires et des marchés) sur les bonnes pratiques, en collaboration avec le service propreté
- La caravane du tri du SICTOM est accueillie à l'occasion de la manifestation Troc et jardin
- Le service enseignement réalise des actions de sensibilisation au tri pour les écoliers (papier et alimentaire)

Sur la gestion des déchets, beaucoup de services se mobilisent :

- Le service jeunesse réalise plusieurs actions sur le thème du tri de déchets, selon différents angles : l'organisation d'un clean up day (ramassage de déchets), la customisation de poubelles de tri en paniers de basket pour motiver les usa-

gers à trier, l'organisation

d'un concours d'upcycling avec défilé vert.

- Les animateurs du service enfance accompagnent également les enfants au tri sur le temps de la pause méridienne et le goûter
- Lors des manifestations organisées par la ville, des poubelles de tri sont mises à disposition.
- Sensibilisation au tri et au compostage à l'occasion de Troc et Jardin

Ces projets sont déployés avec le service propreté collective de la ville qui porte lui-même un grand nombre d'actions dans le sens de la réduction des déchets :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont collectés
- Les déchets alimentaires sont collectés dans les écoles et sur les marchés
- Les déchets végétaux sont collectés en porte-à-porte
- Le CTM trie les déchets végétaux, ainsi que les déchets dangereux (peintures, aérosols)
- Des composteurs partagés et individuels déployés dans les immeubles et sur l'espace public
- La mise en place de corbeilles pour le tri des emballages recyclables dans les équipements publics (écoles, crèches, bâtiments administratifs)
- La collecte de mégots avec une entreprise qui les recycle en mobilier urbain
- La distribution de composteurs / lombricomposteurs
- Dans le hall de l'Hôtel de ville, des bornes de tri des lampes et néons, des piles, des bouchons (pour Handicaprévention et la construction de fauteuils roulants), des stylos, et des cartouches d'encre.



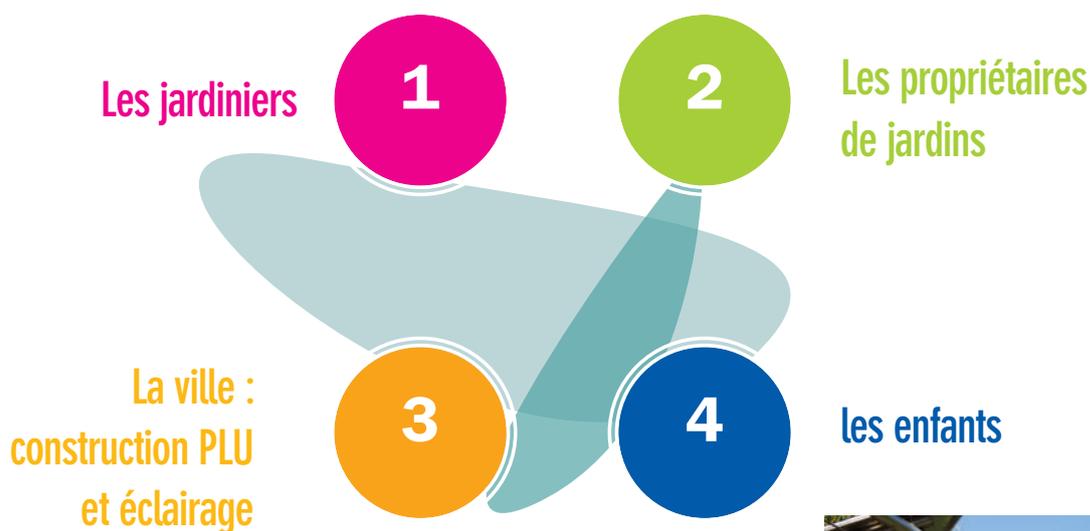
La lutte contre les pollutions

L'axe « Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols » a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.



Les actions évoquées plus haut concernant le recours au véhicules électriques ou hybrides participent à la réduction de la pollution de l'air. Dans le cadre des projets d'aménagement, la dépollution éventuelle des sols est systématiquement diagnostiquée dès la phase programme et réalisée lorsque nécessaire.

Les acteurs de cette lutte



Axe n°6

La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



L'axe « Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes. Les pressions liées à la pollution et au changement climatique se retrouvent déjà dans les autres axes.

Dans l'article 13 du PLU évoqué plus haut, de nombreuses zones dites « cœurs d'îlot » ont été créées permettant la conservation d'un ensemble de jardins limitrophes situés en général en fond de parcelle afin de préserver la biodiversité et de créer des continuités écologiques pour le bon développement de la petite faune.

Les projets de construction comportent, dès que cela est possible, des espaces verts ou végétalisés, ainsi que des toitures végétalisées.

Les parcs ne sont plus éclairés du crépuscule jusqu'à l'aube depuis 2022 : cette mesure est favorable à la biodiversité car la pollution lumineuse nocturne perturbe le bien-être et le développement de la faune en ville.

Le service des espaces verts adhère à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : ce partenariat permet d'alerter et de conseiller les professionnels par une évaluation des actions environnementales de la Ville pour les oiseaux.

Le service a également co-organisé avec Storengy la fête de la

nature pour promouvoir la protection de l'environnement et la biodiversité. Les enfants des centres de loisirs ont bénéficié de cette sensibilisation.

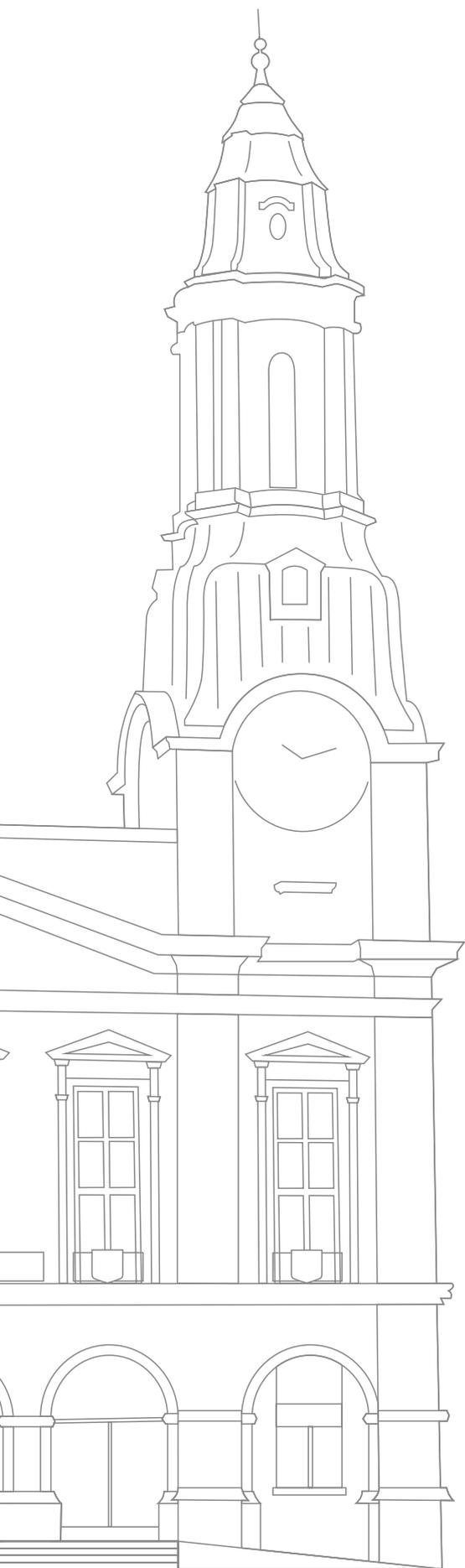
Les jardiniers de la ville se forment continuellement pour faire évoluer leurs pratiques et leurs méthodes dans un souci d'entretien respectueux de l'environnement local.

La sensibilisation du public sur la protection de l'écosystème territorial est une composante forte des actions de la Commune :

- Le service enfance sensibilise les enfants à l'environnement via les interventions du prestataire Idex citées plus haut
- La fête de la nature permet également de sensibiliser la population à l'environnement, et au compostage avec du don de compost
- Le service droit des sols profite également de l'application de l'article 13 pour sensibiliser les porteurs de projet qui viennent déposer des dossiers d'urbanisme en Mairie
- Le service enseignement varie les supports pour éduquer et sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement, via des thèmes choisis pour les projets culturels, des classes de découverte, et des actions en lien avec le service des espaces verts
- La médiathèque a développé un pôle documentaire sur le monde végétal.

Les équipes de la médiathèque ont constitué une grainothèque.





Édité par la Ville de Bois-Colombes en 2024

15, rue Charles-Duflos 92277 Bois-Colombes Tél. : 01 41 19 83 00

Responsable de la publication : Sophie DULAC

Mise en page : direction de la communication

Rapport transition écologique 2023